

PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

APPROBATION
(REVISION)

Vu pour être annexé à
la délibération du 24.04.2006

DELIBERATIONS

Prescription : 17.12.2001

Arrêt du Projet : 04.07.2005

Approbation : 24.04.2006

MODIFICATIONS

Date	Objet
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PHASES D'ETUDE

Date	Objet
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les orientations d'aménagement

ORIENTATIONS GENERALES POUR LE TERRITOIRE URBAIN ET LES HAMEAUX



ORIENTATIONS SUR LE CENTRE-VILLE

- Place de Verdun à requalifier : relation au Bréda et canalisation du stationnement
- Création ou aménagement de parkings
- Ouverture du parc thermal
- Rendre le boulevard Jules Ferry plus urbain
- Sécuriser les entrées dans le centre
- Préserver le linéaire commercial
- Améliorer les liaisons piétonnes
- Espace public existant
- Alignements d'arbres
- Espaces verts publics

ORIENTATIONS POUR LA STATION DU COLLET

- Cœur de station
- Grenouillère
- Zone réservée pour accueillir des chalets
- Zone pouvant accueillir des petits collectifs
- Zone réservée pour un camping
- Position de balcon
- Equipements, services, commerces

Paysage - environnement

- Préserver les coupures vertes entre les hameaux et à l'aval
- Valoriser les abords du plan d'eau de la Mirande
- Valoriser le lac de Flumet et ses abords
- Aménager la promenade autour du lac de Flumet
- Rôle de bois "écran" entre activités économiques et base de loisirs
- Préserver les éléments de patrimoine
- "Routes vertes"

Urbanisation - aménagement

- Préserver les hameaux
- Zones de développement futur de l'habitat
- Zone de développement futur d'habitat collectif
- Zone réservée pour de l'hébergement touristique
- Secteur à vocation économique
- Equipement existant
- Equipement futur

Fonctionnement

- Valoriser les entrées de villes
- Aménager les principaux carrefours d'entrée dans la ville
- Camping
- Le Bréda
- Boissements

Orientations d'aménagement : Centre-ville

ESPACES PUBLICS :

- Favoriser l'ouverture du parc thermal
- Poursuivre la mise en valeur des espaces publics, en particulier la place de la Mairie (revaloriser la relation avec le Bréda)

DEPLACEMENTS :

- Entrées dans le centre à requalifier avec l'objectif de sécurité (Av. de Savoie et Av. du 8 mai 1945)
- Espaces réservés pour créer des parkings à proximité du centre
- Liaison piétonne entre le pôle scolaire et le centre à renforcer (par l'avenue Louarez)
- Aménagement du boulevard Jules Ferry

HEBERGEMENT TOURISTIQUE :

- Réserver des terrains pour de nouvelles réalisations

COMMERCE :

- Préserver le « linéaire commercial » dans les rues gravitant autour de la place de la Résistance

HABITAT :

- Favoriser la réhabilitation du centre-ville
- Réserver des terrains proches du centre pour réaliser des petits collectifs

EQUIPEMENTS PUBLICS :

- Prévoir le déplacement du collège



ORIENTATIONS SUR LE CENTRE-VILLE

Espace public à requalifier : relation au Bréda et canalisation du stationnement	Rendre le boulevard plus urbain	Equipements publics existants et leur emprise
Création ou aménagement de parkings	Sécuriser les entrées dans le centre	Equipement futur
Ouverture du parc thermal	Préserver le linéaire commercial	Espace public existant
Zone de développement futur d'habitat collectif	Améliorer les liaisons piétonnes	Boisements
Zone réservée pour de l'hébergement touristique	Mise en scène du Bréda	Alignements d'arbres
	Elément de patrimoine à préserver	Espaces verts publics
	Valoriser les entrées de villes	
	Aménager les principaux carrefours d'entrée dans la ville	

0 100m

LES ENJEUX




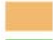

- Marquer une limite claire à l'expansion de la ville
- Préserver une lisière entre urbanisation et forêt
- Préserver l'identité des hameaux : espaces ouverts à leur aval, et identité architecturale

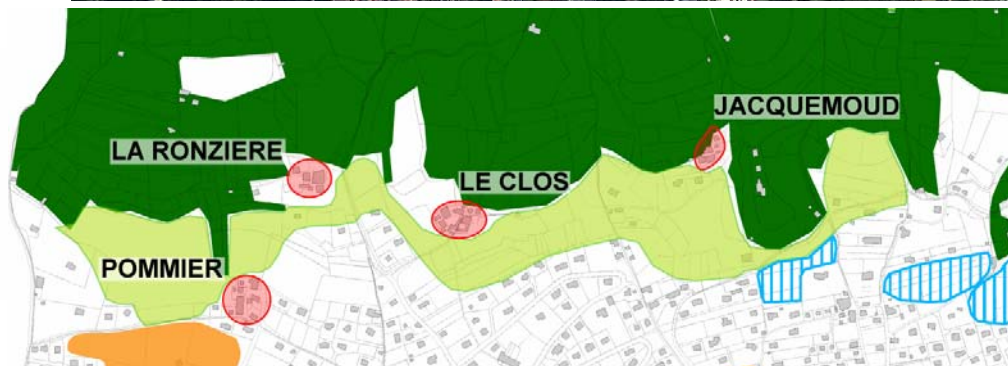
LES ORIENTATIONS

Le PLU préserve les espaces ouverts entre la ville et la forêt.

Les trois hameaux encore identifiés de La Ronzière, Le Clos et Jacquemoud restent « séparés » de la ville par la préservation des espaces agricoles situés à leur aval



-  Préserver les coupures vertes entre les hameaux et à l'aval
-  Préserver les hameaux
-  Zones de développement futur de l'habitat
-  Camping
-  Boisements



Orientations d'aménagement : La Tour du Treuil, Glapigneux, le Closy

LES ENJEUX

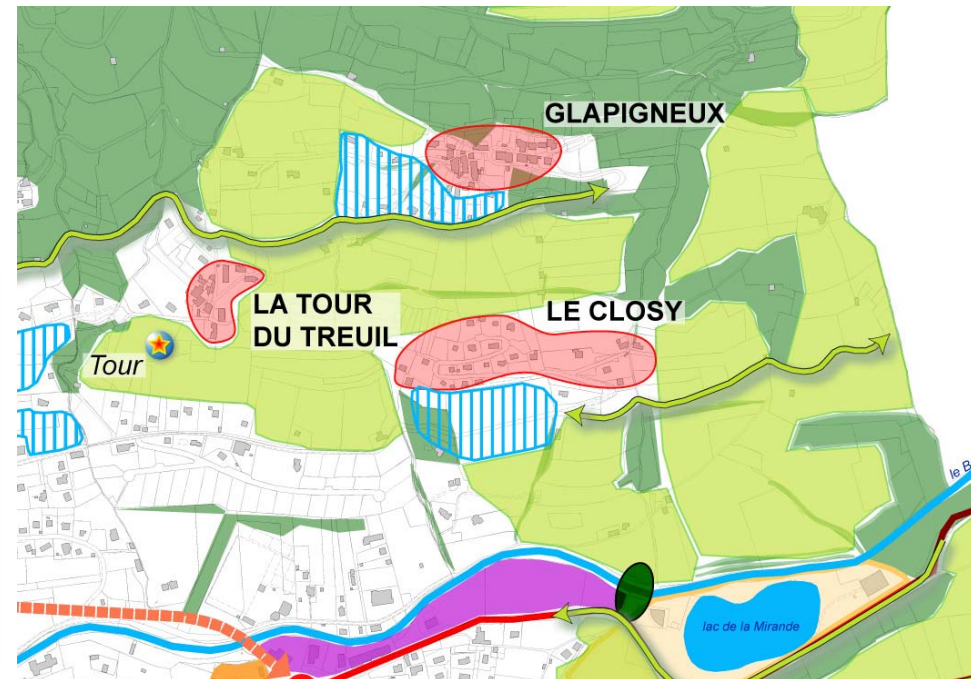
- Préserver l'identification de la Tour (en préservant son aval)
- Préserver l'identité des hameaux : espaces ouverts à leur aval, coupures entre hameaux

LES ORIENTATIONS

- **La Tour du Treuil** : protection des abords de la Tour et du hameau
- **Glapigneux** : préservation de son aval, extension organisée permettant de relier des constructions dispersées
- **Le Closy** : extension du groupement à son aval



- Préserver les coupures vertes entre les hameaux et à l'aval
- Valorisation des abords du plan d'eau de la Mirande
- Rôle de bois "écran" entre activités économiques et base de loisirs
- Préserver les hameaux
- Zones de développement futur de l'habitat
- Secteur à vocation économique
- Préserver la Tour du Treuil et ses abords
- Valoriser les entrées de villes
- Aménager les principaux carrefours d'entrée dans la ville
- Le Bréda
- Boisements



Orientations d'aménagement : Entrée nord : La Ratz, lac de la Mirande

LES ENJEUX

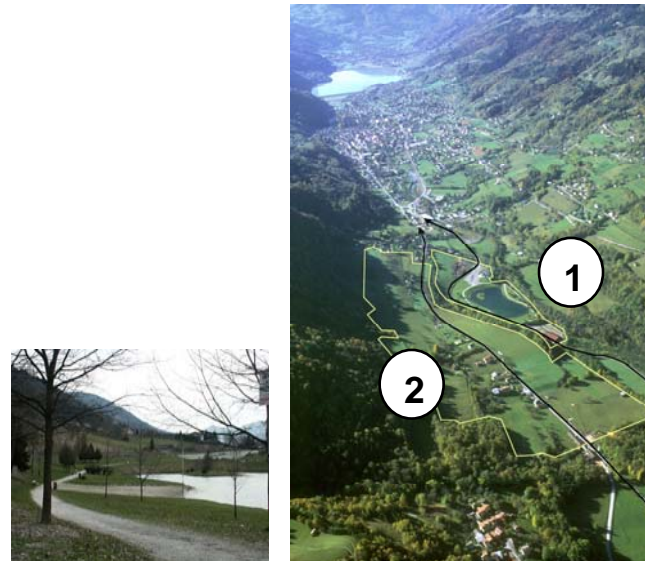
- Préserver les entrées de ville en marquant une limite claire entre urbanisation et espaces naturels et agricoles
- Mettre en valeur les abords du lac de la Mirande

LES ORIENTATIONS

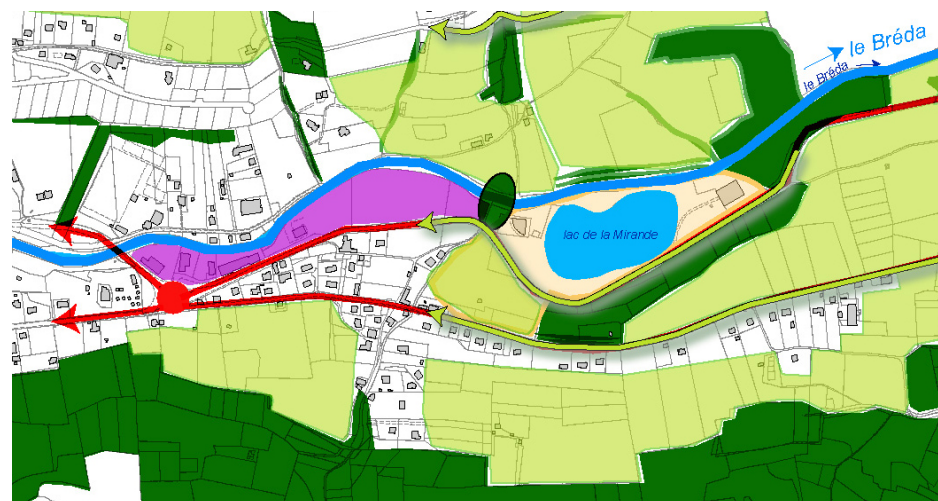
Préservation des abords du lac de la Mirande ①

Préservation du caractère rural de l'entrée par la Chapelle du Bard ②

Préservation d'une zone tampon entre la zone d'activité et la zone de loisirs de la Mirande



- Préserver les coupures vertes entre les hameaux et à l'aval
- Valorisation des abords du plan d'eau de la Mirande
- Rôle de bois "écran" entre activités économiques et base de loisirs
- "Routes vertes"
- Préserver les hameaux
- Secteur à vocation économique
- Valoriser les entrées de villes
- Aménager les principaux carrefours d'entrée dans la ville
- Le Bréda
- Boisements



Orientations d'aménagement : Hameaux isolés

Le principe demeure d'un développement mesuré des hameaux identifiés au sens de la Loi Montagne. Sont pris en compte l'état des réseaux, de la desserte, l'existence de risques naturels, l'enjeu agricole.

En dehors de ces hameaux ou groupements, le PLU permettra de définir les conditions d'évolution du bâti existant.

MONTOUVRARD, LE COLOMBET

Des hameaux contraints par les risques naturels, et la capacité du réseau d'eau.

Préservation des espaces ouverts



LE BESSEY, LEPELUYAT

Des groupements peu marqués

Un développement possible, lié à la réalisation d'un système d'assainissement collectif

Préservation des espaces ouverts



LE GUILLET

Un hameau isolé, contraint par les risques naturels



LES PANNISSIERES

Un développement mesuré, lié à la réalisation d'un système d'assainissement collectif

Orientations d'aménagement : Le Collet

LES ENJEUX

COLLET : Améliorer le fonctionnement : renforcer le centre station, canaliser le stationnement

Assurer la réhabilitation de l'hébergement existant, prévoir des zones d'accueil pour de nouvelles constructions

SUPER COLLET : Préserver la tourbière et assurer une cohérence architecturale des constructions liées au domaine skiable

LES ORIENTATIONS SUR LE COLLET

1. Le renforcement du Centre station

Préserver les fonctions commerce et service en RDC, assurer une cohérence des terrasses et enseignes, redéfinir un plan de circulation et de stationnement

Préserver la cohérence architecturale des immeubles du centre station (hauteur et toitures terrasses préservant les vues)

2. Le positionnement des développements futurs en continuité de l'existant : assurer une diversité dans l'offre (camping, chalets, petits collectifs)

